DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

III

1111

IIII

100

181

· [1]

П

H

III

m

Envoyé en préfecture le 22/12/2017

REPUBLIQUE FRANCAISÉ cture le 22/12/2017

510 ID: 074-200075372-20171214-CS2017 68-DE

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-**GENEVOIS**

Pôle métropolitain du Genevois français SIEGE: Clos Babuty, 27 avenue Jean Jaurès 74100 AMBILLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 14 décembre 2017

ACTUALISATION DE LA FICHE PROJET **INTERREG V** « LEMCOV »

OBJET:

ACTUALISATION DE LA DELIBERATION CS2016-38

N° CS2017-68

Nombre de délégués titulaires

en Exercice: 43 Nombre de déléqués

Présents: 22 Pouvoirs: 2

L'an deux mil dix-sept, le quatorze décembre à vingt heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 7 décembre 2017

Secrétaire de séance : Claude MANILLIER

Membres présents : 22

Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN - M. Michel BOUCHER - M. Gabriel DOUBLET - M. Christian DUPESSEY - M. Denis MAIRE -M. Hubert BERTRAND - M. Daniel RAPHOZ - M. Vincent SCATTOLIN - M. Jean DENAIS - M. Pierre FILLON -M. Claude MANILLIER - M. Jean NEURY - M. Christian PERRIOT - M. Claude BARBIER - M. Pierre-Jean CRASTES - M. Stéphane VALLI - M. Gilbert ALLARD -M. Marin GAILLARD - M. Jean-François CICLET

Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Guillaume MATHELIER – M. Denis LINGLIN, suppléant de M. Patrice DUNAND - Mme Rose-Marie GERMAIN, suppléante de M. Patrick PERREARD

Délégués représentés :

M. Etienne BLANC donne pouvoir à M. Vincent SCATTOLIN - M. Jean-Pierre MERMIN donne pouvoir à M. Stéphane VALLI

Délégués excusés :

M. Bernard BOCCARD - M. Guillaume MATHELIER -Muriel BENIER - M. Etienne BLANC M. Christophe BOUVIER - Mme Aurélie CHARILLON -M. Patrice DUNAND - Mme Judith HEBERT -Mme Astrid BAUD-ROCHE - M. Dominique BONAZZI -M. Jean-Yves MORACCHINI - M. Jean-Pierre MERMIN -

M. Serge SAVOINI - M. Sébastien MAURE - Christophe MAYET - M. Régis PETIT - M. Louis FAVRE

ACTUALISATION DE LA FICHE PROJET INTERREG V « LEMCOV » - ACTUALISATION DE LA DELIBERATION CS2016-38

Le Pôle métropolitain est partenaire d'un projet INTERREG « LEMCOV » qui est la continuité d'un premier dossier INTERREG portant sur le développement d'une plateforme de covoiturage transfrontalier à l'échelle du bassin lémanique (2012-2015). Cette nouvelle édition constitue une étape supplémentaire dans la construction d'un système de covoiturage lémanique.

En termes de mise en œuvre, le GLCT Transports Publics est le chef de file de cette opération qui associe l'ATMB et le Pôle métropolitain côté français, et côté suisse les Cantons de Genève, Vaud et Valais.

Le projet, qui devait initialement être déposé en juin 2017 a été ajourné par les services INTERREG pour des raisons administratives (pièces manquantes). Il fera l'objet d'un nouveau dépôt le 12 janvier 2018, et porte sur la période 2016 à 2021. Le projet est décomposé en quatre axes :

- axe 1 : communication et partenariats avec les entreprises ;
- axe 2 : localisation des aires de covoiturage ;
- axe 3 : voies réservées ;
- axe 4 : développement de la mise en relation des covoitureurs.

Le montant total de l'opération est chiffré à 1 225 510 CHF (soit 1 114 100 €) avec une participation du Pôle métropolitain se traduisant de la manière suivante :

- en tant que cofinanceur : un apport de 30 000 € sur des actions de communication et de valorisation du site covoiturage-leman.org (montant identique à celui initialement
- en tant que partenaire : la valorisation du déploiement de plans de mobilité employeurs sur le Genevois français dans une logique de complémentarité avec les partenaires suisses : un montant de 120 000€ sur la durée du projet (montant doublé par rapport à la première version).

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE la participation du Pôle métropolitain en tant que partenaire de l'opération INTERREG « LEMCOV » sur les plans de mobilités employeurs à hauteur de 120 000 € sur la durée du projet ;
- VALIDE la participation du Pôle métropolitain au cofinancement des actions de valorisation et de promotion du projet INTERREG « LEMCOV » à hauteur de 30 000 € sur la durée du projet ;
- AUTORISE Monsieur le Président du Pôle métropolitain du Genevois français à signer tous les documents relatifs au dépôt du dossier, à solliciter une participation financière de l'Union européenne de 72 000 € pour le compte du Pôle métropolitain, correspondant à un taux de 60% du montant de dépenses subventionnables au titre du FEDER.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le

Publié ou notifié le

2 1 Dec. 2017

2 1 UEU. 2017

Le Président, Jean DENAIS

